



Conflit familiale avec ma soeur

Par **cabilou34**, le **01/11/2010** à **13:06**

Bonjour,

Nous sommes une famille de 4 enfants

suite au deces de mon pere, une de mes soeurs a décide de garde ma mère qui a des problemes de memoire et comme compromis de vente avait ete fait au vivant de mon père. Avec l accord de nous tous. Ma mère ma laissait la voiture de mon père et ma fait un chèque pris sur son assurance vie. Mon autre soeur a pris 10 000 euros de pension car ma mère se sentais redevable aupres d elle. Une de mes soeurs a vu sur les comptes ses deux reglement et a exige des explications des sorties d argent.

Tous les documents avait été donner au notaire pour la succession et on attendais la vente de la maison pour cloture celle ci.

Ma soeur a refuse et a dit que c etait l argent de maman et qu elle n avait pas a justifier ses compte.

Dans la colere elle s est arrange pour enleve ma mere et de la mettre sous tutelle.

Depuis elle reclame la voiture et les meubles ainsi que les 10000 euros que ma mere ma donner (donnation de faite et courrier de ma mere comme quoi elle me pretes la voiture) ma question a t elle le droit de me réclamer les biens de ma mère ?